

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD70

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 35

I. À la fin du premier alinéa, substituer aux mots :

« de la présente loi »,

les mots :

« du présent titre ».

II. À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à la présente loi »,

les mots :

« au présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.